

COMMUNE DE SAULZOIR
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026 A 09H30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq avril, à neuf heures trente, le conseil municipal de Saulzoir s'est réuni en la salle du conseil et des mariages, sur la convocation qui lui a été adressée le 20 avril 2026 par Gilbert XHAUFLAIR maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents (16) : Gilbert XHAUFLAIR, Jean-Christophe GARDIN, Roselyne MERIAUX, Marie-Noëlle DETRIVIERE, Delphine SEMAILLE, Sylvie DREMAUX, Guillaume LEDUC, Marine CIUCCOLI, Florentin GABELLE, Léone VERQUIN, Juliette WALLERAND, Rémy CORBEAU, Marion LEROY, Ludovic BLONDIAUX, Marie-Martine GUSTIN, Christian PINCHON

Absents excusés ayant donné procuration (2) : Frédéric PONTOIS à Juliette WALLERAND, Jean-Philippe DELAHAYE à Gilbert XHAUFLAIR

Absent excusé (1) : Gérard COSSART

Le quorum étant atteint, le conseil commence avec 18 votants dont 2 procurations.

Florentin GABELLE est désigné secrétaire de séance

Délibération N°018-2026 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2026

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal ont eu connaissance du Procès-Verbal du 28 mars 2026.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de vouloir se prononcer sur sa rédaction et de bien vouloir l'approuver.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Délibération N°019-2026 : VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2026

Il est demandé à l'assemblée délibérante de déterminer les taux d'imposition 2026, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale et de fixer :

- le foncier bâti à 34.98%
- le foncier non bâti à 55.09%
- la taxe d'habitation à 17.77%

Pour rappel, ces taux sont identiques à 2025.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER

ADOpte à l'UNANIMITE

Délibération N°020-2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 1 261 309,35€ ; Recettes : 1 261 309,35€

Fonctionnement : Dépenses : 2 011 905,24€ ; Recettes : 2 011 905,24€

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré : APPROUVE par 15 voix POUR et 3 abstentions le budget primitif de la commune de Saulzoir pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Délibération N°021-2026 à 026-2026 : DESIGNATION DES CONSEILLERS AUX DIVERS SYNDICATS

Il est demandé à l'assemblée de désigner les conseillers aux divers syndicats comme suit :

- SIDEN SIAN / GEPU : Gilbert XHAUFLAIR
- SIDENT SIAN / DECI : Gilbert XHAUFLAIR
- ACTION : Gilbert XHAUFLAIR (titulaire) Rémy CORBEAU (suppléant)
- SIDEC : Frédéric PONTOIS (titulaire) Gilbert XHAUFLAIR (suppléant)
- Commission Communale des Impôts Directs :

Marie-Noëlle DETRIVIERE

Lucille BALASSE

Roselyne MERIAUX

Joseph BARBARISI

Guillaume LEDUC

Jean-Guy BONENFANT

Marine CIUCCOLI

Michel DANHIEZ

Ludovic BLONDIAUX

Geoffrey DEHAYNIN

Sylvie DREMAUX

Josiane DELCROIX

Jean-Christophe GARDIN

Christian DELLISE

Florentin GABELLE

Jacques DEROO

Marion LEROY

Nathalie LEDUC

Delphine SEMAILLE

Jean-Vianney LYS

Léone VERQUIN

Elie MONIER

Rémy CORBEAU

- Cambrésis emploi : Roselyne MERIAUX

DELIBERATION N°027-2026 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CCAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le maire.

Chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 8, en plus du maire.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Madame Roselyne MERIAUX présente une liste composée de :

Madame Roselyne MERIAUX
Madame Marie-Noëlle DETRIVIERE
Madame Sylvie DREMAUX
Madame Marine CIUCCOLI
Madame Léone VERQUIN
Madame Juliette WALLERAND
Madame Marion LEROY
Monsieur Christian PINCHON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Sièges à pourvoir : 8

Sont élus et sont proclamés administrateurs au conseil d'administration du centre communal d'action sociale les personnes précitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le nombre de membres du conseil d'administration au centre communal d'action sociale à 8, en plus du maire ;

APPROUVE la liste des administrateurs représentant la Commune au sein du conseil d'administration telle que définie à l'issue de l'élection ;

Délibération N°028-2026 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2026, ont été délibérées les attributions des subventions aux associations.

La majorité de l'assemblée délibérante ayant voté contre l'attribution de la subvention à l'association « Pacha(t) sans toit », Monsieur le Maire souhaite que celle-ci soit réétudiée.

Des nouvelles explications fournies, l'assemblée procède à un second vote : le montant de la subvention s'élève à 250€

Veillez Mesdames Messieurs, vous prononcer

ADOPTE par 15 VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Toutefois, Monsieur le Maire, destinataire d'un courriel émanant de l'opposition, en donne lecture. A l'issue de celle-ci, l'assemblée délibérante a procédé à un échange d'idées constructif.

M. le Maire
G. XHAUFLAIR

La secrétaire de séance
Florentin GABELLE

